

SPECIAL COVID-19 (N°10)

Nous avons pensé porter devant le Conseil d'Etat la demande de mise à l'abri de toute personne à la rue que nous avons perdue devant le tribunal administratif. Mais nous avons dû y renoncer, car nous manquons de preuves « suffisantes » démontrant une carence « importante » de l'Etat. Oui, toute la question est dans les guillemets : 135 personnes, rien qu'autour de la gare, la Porte d'Aix et la Halle Puget, ne sont pas jugées « suffisantes », alors que nous sommes en « état d'urgence sanitaire » et que la loi a fait de l'hébergement un droit inconditionnel, ce qui signifie que chaque personne est « importante ».

Oui, l'Etat a fait des efforts ; des places d'accueil ont été créées, mais très provisoires, car en hôtel, sélectives et insuffisantes. Ce faisant, les représentant.e.s de l'Etat, comme de la Justice qui cautionne, trahissent les principes de la démocratie et de la justice qui s'enracinent dans la notion d'égalité face aux droits : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit » (DUDH 1948).

Enquête de Marsactu : la Plateforme-asile a pénalisé des dizaines de migrants.

Entre novembre et janvier, la structure d'accueil des demandeurs d'asile marseillaise a égaré plusieurs dizaines de courriers recommandés. Dans la plupart des cas il s'agissait de notifications cruciales pour leurs procédures, qui réceptionnées trop tard, ont pu occasionner la sortie de la procédure d'asile, la perte des allocations et la fin de l'hébergement d'urgence. « *Le premier cas, on a dit au client qu'il avait dû rater le courrier. Mais les cas se sont accumulés au fil des jours. Les gens recevaient un message qui les informait qu'ils perdaient leur droit au recours, à l'hébergement et à leur statut de demandeur d'asile, c'est dramatique* ». A lire sur « <https://www.facebook.com/Enquête sur Pada> ». Ce sujet a également fait l'objet d'un article dans *Libération* (édition Marseille du 20 mai).

100€ pour les enfants bénéficiant de la gratuité à la cantine : les familles attendent toujours !

Un communiqué de RESF, du CeM (Collectif des Écoles de Marseille) et du collectif de mamans « Les Minots de Noailles », en date du 15 mai, a été signé par de nombreuses associations et collectifs, dont le réseau hospitalité. Cela a été évoqué dans le N°24 de ÉCH@ du RÉSEAU.

D'après ce qui a été annoncé par la mairie, le versement de la somme de 100 € doit être effectué par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Il y a quelques jours, des parents concernés ont reçu (enfin !) un SMS de la Mairie pour les informer de leur droit à percevoir les 100 € promis mais leur demandant de fournir un numéro d'allocataire. Cependant, certains de ces parents dont la situation administrative est connue des services municipaux, n'ont pas de n° d'allocataire et ne peuvent donc pas effectuer la démarche proposée !

La CAF et le service de la Mairie contactés indiquent qu'en effet ces familles sans numéro d'allocataires sont bien concernées par cette aide mais que le dispositif nécessaire n'est pas encore mis en place : ils y réfléchissent !

Pendant ce temps, les familles concernées sont en situation d'urgence pour subvenir aux besoins élémentaires de leurs enfants.

Le communiqué est à lire en cliquant sur le lien « <http://www.millebords.org/gratuité cantine> ».

« **Les enfants de doivent pas être abandonnés à la rue** » (Médecins du Monde et Médecins sans frontières). « *Le dispositif d'hébergement d'urgence (qui a été évoqué dans les n°7 et 8 d'ÉCH@ du RÉSEAU) mis en place par MSF avec le concours de l'association JUST en janvier, était provisoire. Il s'agissait d'une mise à l'abri afin que des jeunes puissent éviter de vivre à la rue pendant la période hivernale. Cette action venait en complémentarité de l'alerte déjà lancée par plusieurs acteurs locaux concernant la mise en danger de ces mineurs. Ce projet qui s'inscrit en réponse à la carence du département des Bouches-du-Rhône dans la prise en charge de ces jeunes était prévu jusqu'au 31 mars, mais a finalement été prolongé de deux mois en raison de la crise sanitaire. Le dispositif prend donc fin le 31 mai et accueille à ce jour 59 jeunes. Le conseil départemental avait parfaitement connaissance de la nature éphémère et précaire du dispositif. Les services de la protection de l'enfance ont parfaitement connaissance de l'urgence de la situation au regard de l'échéance mais n'ont à ce jour proposé aucune solution concrète pour les jeunes. Ainsi, MSF et Médecins du Monde au nom des jeunes, ont été contraints de saisir la justice afin d'enjoindre au conseil départemental des Bouches-du-Rhône de les mettre à l'abri* » : « <https://www.facebook.com/Saisine du Tribunal Administratif> ». Voir aussi le communiqué du collectif 59 St Just : « <https://www.facebook.com/59 St Just> ».

La Cloche Sud/Le Carillon. Depuis le déconfinement, de nouveaux commerçants ont ouvert et se mobilisent pour aider à leur échelle les personnes sans domicile de leur quartier ! La carte éditée par Le Carillon, régulièrement actualisée, est sur le site « [https://www.facebook.com/LaCloche SUD](https://www.facebook.com/LaClocheSUD) ».

Cimade // Conseils pratiques et démarches possibles pendant le déconfinement.

La Cimade, sur son site internet, explique quelles sont les démarches possibles à réaliser pour les personnes étrangères et quels sont les délais toujours suspendus malgré le déconfinement. La situation liée à la crise sanitaire du coronavirus évolue rapidement et la Cimade fait son possible pour actualiser cette page périodiquement. Page à consulter : « <https://www.lacimade.org/conseils-pratiques-et-demarches-possibles-pendant-le-deconfinement/> » .

Baromètre 2020 de la Fraternité. Samedi 16 mai ont été dévoilés les résultats du baromètre 2020 de la Fraternité. Cette année, un focus a été réalisé sur la question du sans-abrisme et l'implication des citoyens dans des actions de fraternité envers ces publics fragilisés. Cette enquête a été effectuée d'après un sondage IFOP, du 17 au 22 Avril 2020, pour le Labo de la Fraternité auquel participent diverses associations dont « La cloche Sud ». Cette étude est à lire sur le site « [https://Baromètre 2020 de la Fraternité](https://Barometre2020deLaFraternite.org) ».

Quand un club de vacances accueille des sans-abris. Depuis dix jours, le Village club du soleil de la Belle de Mai s'est transformé en un centre d'hébergement inédit pour 142 personnes en très grande précarité. Reportage à découvrir sur le site du journal La Marseillaise : « [http://www.lamarseillaise.fr/Village club du Soleil/sans abris](http://www.lamarseillaise.fr/Village-club-du-Soleil/sans-abris) ».

Ce que la France gagnerait à régulariser les personnes exilées. La crise du coronavirus aggrave les conditions de vie des migrants sans-papiers. Pourtant, ils sont une main-d'œuvre qui peut aider à reconstruire l'économie et à gérer la crise (sans chercher à les exploiter, bien entendu !). Voir le blog rédigé par de nombreuses personnes exilées, dont des responsables de l'association des usagers de la PADA de Marseille, paru dans le *Huffingtonpost* sous forme de lettre au Président de la République : « [https://www.huffingtonpost.fr/régularisation migrants](https://www.huffingtonpost.fr/regularisation-migrants) ».

Emmaüs. Après deux mois de fermeture, le site de la Pointe Rouge a rouvert ses portes cette semaine, en s'adaptant aux nouvelles consignes de sécurité.

L'Encre bleue. Réouverture de la permanence de l'Encre Bleue à partir du 20 mai : le mercredi après-midi de 14h à 17h dans les locaux de l'association « A voix haute » au 50 rue Bernard Dubois. Vous pouvez notamment orienter des personnes en demande d'asile qui auraient des questions relatives aux conditions matérielles d'accueil (comme des problèmes avec l'allocation notamment).

Les appels « Hébergement »

Entre le 15 et le 21 mai, le Réseau Hospitalité a reçu et relayé 2 demandes d'hébergement pour 2 adultes.